



## **Communiqué de presse de Philippe LAURENT**

### **Président du CSFPT**

A l'occasion du CSFPT du 16 mars, Philippe LAURENT a pu rappeler un certain nombre de points importants, dans un contexte global social difficile.

Il a regretté que le CCFP du 15 mars n'ait pu se tenir, dans la mesure où des textes importants devaient y être étudiés. Il a ainsi rappelé l'importance d'un dialogue social régulier tel que le pratique le CSFPT.

Il souhaite que l'examen des décrets parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) puisse se faire de manière plus régulière afin qu'il n'y ait pas trop de textes dans les séances de mai et juin.

Si PPCR ne doit pas marginaliser les autres sujets, il ne doit pas non plus être retardé car son application devra être effective en janvier 2017.

Philippe LAURENT a salué la qualité du débat sur la simplification des modalités de recrutement des professions paramédicales. C'est une demande ancienne, formulée par une auto saisine du CSFPT dès 2010, qui facilitera et assouplira les recrutements. Cela correspond à la volonté partagée de professionnaliser les concours et examens professionnels.

Pour autant, des difficultés techniques d'organisation des concours subsistent. Philippe LAURENT a proposé que le CSFPT conduise une évaluation de l'application des nouveaux textes dans deux ans.

De même, Philippe LAURENT a salué la mesure qui devrait favoriser le recrutement d'apprentis dans les collectivités locales tout en assurant la protection des mineurs concernés. Elle correspond, elle-aussi, à une demande déjà formulée par le CSFPT et ne peut que développer la politique des collectivités en ce sens.

Enfin, il s'est réjoui de la tenue de la « rencontre salariale » de jeudi 17 mars dans la mesure où il a toujours plaidé en faveur d'une augmentation du point d'indice, mesure juste et universelle.